



Le Cellier, le 24 septembre 2026

Monsieur le Président  
COMPA  
Pôle Développement économique  
CS 50201

44150 ANCENIS SAINT GEREON

Objet : Extension Zone des Relandières

Monsieur le Président,

Nous souhaitons tout d'abord remercier la COMPA et les équipes en charge du projet pour la présentation récente de l'extension de la zone d'activités des Relandières.

Lors de cette réunion je tiens à vous mentionner que les élus présents vous ont demandé de porter une attention particulière aux sujets suivants :

- Être impliqués dans la sélection des entreprises,
- Porter une attention particulière aux mobilités et à la circulation au sens large (piétons, vélos, autres véhicules ...),
- Faciliter l'accès à cette zone pour les personnes utilisant les transports en commun, par la création d'un arrêt spécifique le plus près possible de la zone,

En complément de votre travail de qualité sur la dimension environnementale nous souhaitons mentionner ce qui suit :

Nous avons bien noté la place déjà accordée au paysage et à la biodiversité dans le projet. Le plan prévoit notamment la conservation et la création de haies, la préservation des espaces boisés et des zones humides, ainsi que la plantation d'arbres et différents aménagements végétalisés. Ces éléments constituent une base particulièrement intéressante pour la qualité future de la zone.

Dans le prolongement de cette démarche, la commune du Cellier souhaiterait proposer d'étudier la possibilité d'aller encore un peu plus loin dans la végétalisation du cœur de la zone, notamment le long de la voirie interne, entre certains lots et, lorsque la configuration le permet, au sein même des futurs espaces d'activités.

Il ne s'agit donc pas de remettre en cause le parti paysager retenu, mais plutôt de renforcer la présence végétale de manière plus diffuse dans les secteurs qui en comportent aujourd'hui moins. À la lecture du plan, la partie Est, bénéficie notamment de la présence importante des espaces naturels conservés et confortés ; la partie Ouest et certains linéaires de voirie semblent offrir davantage de possibilités pour compléter le maillage végétal.

Cette réflexion nous paraît d'autant plus importante que cette zone est aujourd'hui conçue pour plusieurs décennies. Les bâtiments d'activités, voiries et stationnements représentent nécessairement des surfaces minérales importantes. Lors des épisodes de forte chaleur, ces surfaces peuvent accumuler puis restituer la chaleur, tandis que la végétation contribue au rafraîchissement par l'ombrage et l'évapotranspiration.

Le Cerema recommande notamment, dans les espaces très exposés au soleil, de mobiliser arbres et arbustes de différentes strates lorsque la configuration le permet.

Nous sommes bien entendu conscients des contraintes propres à une zone d'activités : circulation et manœuvre des poids lourds, visibilité, accès aux parcelles, réseaux, entretien ou encore contraintes liées aux activités des entreprises. L'objectif ne serait donc pas nécessairement de planter des arbres partout, mais de rechercher, au cas par cas, la végétalisation la plus adaptée : arbres lorsque cela est possible, mais aussi haies, arbustes, noues végétalisées, bandes plantées ou autres dispositifs compatibles avec le fonctionnement de la zone.

Au-delà de l'intérêt écologique, cette ambition contribuerait au confort des salariés et usagers, à l'ombrage des espaces, à la qualité paysagère et à l'attractivité du parc d'activités.

Notre souhait serait ainsi que les Relandières puissent devenir, dans la durée, une zone d'activités à la fois fonctionnelle, attractive et particulièrement attentive à son adaptation aux évolutions climatiques, en valorisant au maximum les possibilités de végétalisation dès la phase de conception.

Le dossier du projet prévoit d'ailleurs déjà le renforcement de la trame verte et bleue ainsi que la possibilité d'intégrer des prescriptions qualitatives dans les documents destinés aux futurs acquéreurs. Il pourrait être intéressant d'examiner également ce levier afin de favoriser une végétalisation cohérente des espaces privés, en complément des aménagements réalisés sur les espaces communs.

Nous souhaiterions donc que cette proposition puisse être examinée avec les équipes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, afin d'identifier les possibilités concrètes de plantations ou de végétalisation supplémentaires sans remettre en cause les contraintes fonctionnelles du projet.

Nous restons naturellement disponibles pour échanger sur ce sujet.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à nos sollicitations,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Michaël DAVID  
Maire du Cellier

